

Algues vertes : la carotte avant le bâton ?

Les élus régionaux délibéreront sur le troisième plan de lutte contre les algues vertes, le 14 octobre. Principale nouveauté : le plan n'exclut pas des mesures contraignantes à l'égard des agriculteurs.

Le débat

C'est un peu le sparadrap du capitaine Haddock. Il est très difficile de s'en débarrasser. Même si la sécheresse en a limité la prolifération, cet été, le problème environnemental que posent les algues vertes reste entier en Bretagne. En juillet 2021, dressant le bilan des deux plans de lutte contre les algues vertes qui se sont succédé, depuis 2010, les magistrats de la Cour des comptes et de la chambre régionale des comptes dressaient le constat de leur impact « limité » sur les concentrations en nitrates, sur les changements de pratiques agricoles et sur le niveau des échouages.

Sous la contrainte, l'État fait donc évoluer le dispositif. Il propose, aujourd'hui, de prolonger le plan de lutte contre les algues vertes sur la période 2022-2027. Celui-ci concerne huit baies bretonnes (trois dans les Côtes-d'Armor, cinq dans le Finistère) qui concentrent les échouages d'algues. C'est ce plan de troisième génération (Plan 3) que les élus régionaux, réunis en session plénière, examineront le vendredi 14 octobre, à Rennes.

De nouvelles aides

La maîtrise des apports d'azote sur les bassins versants, et donc des concentrations en nitrates dans les cours d'eau, constitue la base du volet préventif. Dans la continuité des précédents plans algues vertes, l'État compte d'abord sur le volontariat des agriculteurs pour diminuer drastiquement les fuites d'azote dues à 95 % aux activités agricoles (effluents d'élevage, engrais minéraux). Au total,



Ramassage d'algues sur la plage du Ris à Douarnenez.

PHOTO : YVES MARIE QUEMENER

près de 3 000 exploitations agricoles sont potentiellement concernées.

Outre le maintien d'aides spécifiques (chantiers collectifs, aides à l'investissement), le nouveau plan prévoit de nouvelles aides pour les agriculteurs. Il s'agit du paiement des services environnementaux (PSE) et d'une mesure agro-environnementale et climatique (Maec) spécifique algues vertes.

Ces aides doivent encourager les pratiques vertueuses comme la réduction de l'utilisation des engrais azotés, la couverture hivernale des sols, la protection des chemins de l'eau, le suivi des reliquats azotés, la reconstitution d'un maillage bocager ou la remise en herbe des zones humides. L'objectif est de quadrupler le taux de contractualisation des agri-

culteurs pour passer de 10 % aujourd'hui à 40 % dans trois ans.

La principale nouveauté de ce Plan 3 est l'apparition d'un volet réglementaire. Des zones soumises à contraintes environnementales (ZSCE) ont été mises en place dans les huit baies algues vertes. C'est la conséquence directe de la décision du tribunal administratif de Rennes, rendue en juin 2021. Saisi par l'association Eau et rivières de Bretagne, il a enjoint à l'État de renforcer la lutte contre la pollution des eaux par les nitrates.

Les arrêtés ZSCE, pris pour chaque baie algues vertes, listent un ensemble de mesures volontaires susceptibles de devenir obligatoires, à titre individuel, au terme de trois années. À partir de 2025, si les résultats ne sont pas au rendez-vous, l'État se

réserve donc la possibilité de contraindre les exploitants agricoles réfractaires au changement à modifier leurs pratiques ou leurs systèmes. Des arrêtés pourraient fixer réglementairement des actions à accomplir ou des objectifs individuels à atteindre, exploitation par exploitation. Après la carotte, le bâton ?

Plus de 10 millions d'euros par an de l'État

Le Conseil régional co-pilotera ce troisième plan de lutte contre les algues vertes, aux côtés de l'État. Pourtant, ses leviers d'intervention sont désormais limités. L'État a remis la main sur la gestion des aides européennes versées au titre des Mesures agro-environnementales et climatiques (Maec). « La solution de facilité aurait été de se retirer du plan, affirme Arnaud Lécuyer, le vice-président du Conseil régional en charge de l'agriculture. Nous avons préféré assumer un engagement politique de plus de vingt ans qui remonte au programme Prolittoral. »

Au final, le Conseil régional consacrerait 8,15 millions d'euros à ce nouveau plan de lutte contre les algues vertes. « Nous avons la volonté que le plan réussisse, souligne Arnaud Lécuyer. Il faut maintenant que l'État y mette les moyens. » Pour le moment, l'État n'a pas transmis au Conseil régional de maquette budgétaire consolidée et finalisée. Mais, au premier semestre 2022, il a annoncé que sa contribution s'élèverait à plus de 10 millions d'euros par an pendant cinq ans.

Olivier MÉLENNEC.